



L'administration joue un drôle de jeu en essayant de manipuler les personnels.

Depuis fort longtemps, lorsque ni le SNCTA ni l'USAC n'appelaient à faire grève il n'y avait pas d'astreinte et pas de décompte des présents même lorsqu'il y avait un préavis de grève d'une confédération.

Depuis un an, l'attitude de l'administration a poussé les personnels de certains centres (Aix, Brest, Orly, etc.) à des réactions spontanées (obligeant parfois à fermer le centre). Les motifs n'étant pas exclusivement ceux du préavis national mais plutôt de signifier un mécontentement local justifié.

L'USAC CGT n'est pas favorable à ces pratiques et préfère en fonction des situations:

1°) soit étudier les actions à mener localement (s'il y a des problèmes locaux) y compris par le dépôt d'un préavis local.

2°) soit appeler les personnels à suivre un préavis national. L'administration dans ce cas prend les mesures pour assurer la sécurité du trafic aérien et des conditions normales de travail des contrôleurs.

3°) Soit nous ne nous associons pas au préavis de grève et nous préférons l'afficher clairement afin d'éviter de pénaliser inutilement les usagers de façon contre-productive pour la défense du service public, auquel nous sommes attachés. De plus sans un message clair des syndicats les situations sont incompréhensibles pour l'ensemble des ICNA, des usagers, des médias et de nos dirigeants.

Ceci fonctionnait jusqu'aux récents mouvements concernant le CPE.

Que fait l'administration pour les préavis sur le CPE ?

Depuis le début du mouvement contre le CPE la rapidité de déroulement des événements a contraint toutes les grandes confédérations syndicales à déposer des préavis préventifs. En effet dans l'administration, pour être légal, un préavis doit être déposé au minimum 5 jours avant sa prise d'effet. Les journées d'action décidées par la coordination nationale sont alors choisies parmi ces préavis en toute réactivité. Hors de ces dates choisies collégialement, il reste donc l'existence de préavis légaux mais les syndicats ne les diffusent pas afin de concentrer leurs actions sur des journées unitaires.

Donc si l'administration ne mettait pas d'astreinte personne ne ferait grève car personne ne serait même au courant de l'existence de ces préavis puisqu'aucun syndicat n'appelle à faire grève ces jours là.

L'administration joue donc délibérément un drôle de jeu en faisant la publicité de préavis de grève (non relayés par les syndicats) dans le but de justifier la mise en place d'astreinte (mais sans impact sur le trafic) afin d'exaspérer les personnels et rendre impopulaire le mouvement contre le CPE. C'est la tactique du "pourrissement" décidée par le gouvernement à l'opposé du dialogue social communément pratiqué

D'ailleurs, lorsque aucun syndicat représentatif des personnels n'appelle à faire grève, généralement la journée se déroule normalement. Les levées d'astreintes sont systématiques et les comptages des grévistes non effectués car inutile.

La position de l'USAC à ce sujet

Sur toutes les journées de grève déposées à ce jour, l'USAC a appelé à la grève uniquement pour les journées "temps forts" de la coordination nationale du 28 mars et du 4 avril. Pour l'instant il n'y a pas d'autres journées unitaires décidées et l'USAC ne s'associe à ces temps forts qu'à condition d'avoir le temps de prévenir les personnels et les usagers afin que des mesures puissent être prises pour préserver la sécurité et les conditions de travail.

Nous déplorons tous les problèmes posés par ces astreintes à l'ensemble des personnels (contrôleurs, encadrement et sans oublier les services administratifs pour lesquels cela représente une surcharge énorme de travail). Cette manipulation de notre direction et de notre ministère est inadmissible. Nous demandons de revenir aux règles de bonne conduite qui prévalaient jusqu'à la crise du CPE pour la bonne marche de la DGAC et son image auprès des usagers.